

Les “Jeunes de Saint Médard”
Maison des Jeunes de Saint Médard
14 rue Censier - 3 Rue du Gril
75005 Paris
Tél. 01 43 31 44 84

Paris, le 14 janvier 2025

Adresse e-mail : jeunesdesaintmedard@mjsm.fr
Site: <http://www.mjsm.fr>

Aux parents et aux enfants de l'accueil de Loisirs

Vacances du lundi 17 février au vendredi 28 février 2025

Les vacances d'hiver arrivent à grands pas. Parents et enfants sont impatients de savoir ce que l'accueil de loisirs a prévu :

« Carnaval ! »

Du lundi 17 février 2025 au vendredi 28 février 2025 inclus, nous allons célébrer les vacances sous le thème « Carnaval ». Il existait autrefois une troupe à Saint Médard qui faisait du bruit sur tout le quartier. Afin de reprendre cette tradition, les Jeunes de Saint Médard vont participer à la découverte du carnaval pour célébrer les vacances de l'Hiver.

A l'occasion de ces vacances, les enfants vont faire du bruit avec les instruments, construire des masques, comprendre un rythme ! Après le carnaval du Brésil, de Londres, de Nice, il y a le carnaval de Saint Médard !

Horaires de la journée : Accueil à partir de **8h00**, début des activités à **9h45**, repas vers 12h30, reprise des activités à **13h45**, fin des activités à **17h15**, fermeture à **19h00**. Pour le déjeuner, vous pouvez apporter un repas équilibré froid ou à réchauffer que votre enfant aura pris plaisir à préparer avec vous. Lors de la confirmation de l'inscription, un programme des pique-niques vous sera fourni. Nous vous rappelons que les boîtes plastiques marquées au nom de l'enfant doivent être reprises tous les jours sinon elles seront jetées.

Les groupes d'enfants sont limités.

Durant les vacances scolaires l'accueil de loisirs est ouvert pour les enfants à partir de 4 ans (ne faisant plus la sieste et autonome au toilette).

Pour le groupe des 4-6 ans, nous accueillons 24 enfants maximum.

Vous pouvez inscrire vos enfants pour une journée ou toute la semaine. Le tarif est de 14 euro par jour. Si la question financière est une difficulté, n'hésitez à nous en parler.

IMPORTANT : Pour que votre inscription soit prise en compte, il faut que le dossier soit complet « **fiche d'inscription et chèque** ». Nous vous enverrons une confirmation par mail. La confirmation envoyée nous ne procéderons à aucun remboursement (sauf en cas d'hospitalisation). Si le groupe d'âge de votre enfant est complet, nous vous mettrons sur la liste d'attente, votre chèque ne sera pas encaissé.

UN DON ! POURQUOI FAIRE UN DON ?

Notre objectif est que nos activités soient ouvertes au plus grand nombre. C'est pourquoi la participation aux frais des activités est la plus faible possible. Notre activité est ancienne et de nombreux « anciens » de la Maison des Jeunes souhaitent continuer à nous apporter leur soutien. Nous voulons aussi solliciter les familles des enfants que nous accueillons afin qu'elles puissent également participer librement au financement de notre association. Il s'agit pour nous d'essayer de faire mieux et non pas toujours plus. Votre aide nous est précieuse.

L'association “Jeunes de Saint Médard” de loi 1901 est agréée “Jeunesse et éducation populaire” par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative depuis le 3 mars 2004. Par ses statuts, l'association est reconnue comme une association d'intérêt général à caractère socio-éducatif et de ce fait est habilitée à recevoir des dons de particuliers ou de personnes morales (entreprises). Pour tout don supérieur ou égal à 30 euro, un reçu fiscal vous sera délivré par l'association avant votre déclaration de revenus.

Merci de votre confiance. Belle préparation de vacances

Remy Da Costa, Lucas Zanutto et Sylvain Renard

INSCRIPTION AU VACANCES D'HIVER DU 17 AU 28 FEVRIER 2025

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Age de l'enfant :

Téléphones des parents :

Email des parents :

Je viendrai les jours suivants : (Cocher votre choix)

Semaine du 17 février au 21 février 2025

Lundi 17 février

Mardi 18 février

Mardi 19 février

Judi 20 février

Vendredi 21 février

Semaine du 24 février au 28 février 2025

Lundi 24 février

Mardi 25 février

Mardi 26 février

Judi 27 février

Vendredi 28 février



le total d'une semaine est de 5 Jrs x14€ = 70 €

Merci de joindre le chèque pour que vos inscriptions puissent être validées.

Ordre : **Jeunes de Saint Médard**

Merci de bien vouloir indiquer le nom de votre enfant s'il est différent du vôtre.

Si votre enfant n'est pas adhérent cette année aux jeunes de Saint Médard, merci de joindre un chèque de 5 € accompagné de la fiche d'adhésion

Je suis déjà adhérent cette année aux jeunes de Saint Médard

Vous pouvez faire valoir un abattement de 50% sur le tarif du troisième enfant accueilli avec sa fratrie sur la journée.

Date :

Signature :

Jeunes de saint Médard - Mjism -3, rue du Gril -75005 Paris - 01 43 31 44 84 - mjism.fr

L'accueil de loisirs de la Maison des Jeunes de Saint Médard

Pour 100 jeunes de 4 à 17 ans et plus ...

Accueil possible à partir de **8h00** jusqu'à **19h00**
Départ en activité à 9h45 et retour le soir à 17H00

A la journée complète avec un pique-nique chaud ou froid

INSCRIPTION PREALABLE NECESSAIRE

Ces vacances seront pour nous l'occasion d'évoquer

« CaRnAvaL ! »



« L'association Jeunes de saint Médard est agréée jeunesse et éducation populaire »
par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (3 mars 2004)

Les Jeunes de Saint Médard

Association de loi 1901 à but non lucratif
Maison des Jeunes de Saint Médard
3 rue du Gril
01 43 31 44 84
mjsm/pourlesjeunes.fr
jeunesdesaintmedard@mjsm.fr

CAMPAGNE DE DONS 2025



Ce tract et cette information peuvent être diffusés au plus grand nombre

En 2025, votre don permettra à l'association de :

Accueillir davantage d'enfants et de jeunes de notre quartier dans des **projets**
et à l'**Accueil de loisirs**

- Promouvoir et soutenir l'emploi et la **formation d'animateurs** pour accueillir, encadrer et écouter les jeunes
- Renforcer **notre accueil** pour les collégiens du quartier
- Constituer une caisse de solidarité

L'association les « Jeunes de saint Médard » est agréée par le ministère de la jeunesse et sports au titre de la Jeunesse et de l'éducation populaire.

Point sur les finances de l'association

En 2023, les recettes et les dépenses de l'association sont réparties comme suit :
Sur un chiffre d'affaire de 326 940 euro :

RECETTES

Participation des familles	54,19%
Subvention PS - CAF	29,10%
Appel à projet CAF	
Aide à l'emploi et à la formation	4,02%
Dons et aide	6,42%

DEPENSES

Alimentation - Goûter	2,38%
Fournitures administratives	0,18%
Activités pédagogiques	3,85%
Charges locatives	5,07%
Transport	0,72%
Affranchissement - Télécom	0,26%
Salaires , traitement, charges	86,04%
Adhésions, cotisations et divers	0,14%
Formations des bénévoles	1,36%

Conditions de déductibilité du don

De par ses statuts, l'association « Les Jeunes de Saint Médard » est reconnue comme une association d'intérêt général à caractère socio-éducatif. Le don moyen (120 euro) et le nombre de donateurs ont été sans différences notables en 2024. Pour les personnes physiques, 66% de votre don sera restitué par l'administration fiscale sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu imposable en septembre 2025. Pour les entreprises, merci de nous contacter. Un reçu fiscal (modèle CERFA) vous sera délivré par l'association pour votre déclaration de 2025.

TALON- REPONSE

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal..... Ville.....

Téléphone (facultatif) :

Adresse mail (facultatif).

Déclare faire don de euro à l'association «Les Jeunes de Saint Médard ».
Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de « Les Jeunes de Saint Médard » et l'affranchir à l'adresse en tête de ce tract.